

Arts du Spectacle



Enseignement d'Exploration
EN SECONDE
Option Facultative Théâtre



EN CLASSE DE SECONDE :

EDE (Enseignement d'exploration) d'Arts du Spectacle :

Enseignement obligatoire (1h30 par semaine) que peut choisir l'élève parmi différents EDE proposés au Lycée :

- pour acquérir des connaissances **théoriques** sur le théâtre (histoire, techniques, métiers...),
- pour découvrir le **spectacle vivant** (théâtre, cirque, danse, concert, performance...) en assistant à des spectacles en soirée.
- pour s'initier à quelques techniques de jeu théâtral.

Option facultative Théâtre :

Trois heures de pratique par semaine, de septembre à avril, dans la **salle théâtre** du lycée pour découvrir l'**interprétation** : échauffement, exercices d'improvisation, mise en scène de textes, d'extraits de pièces de théâtre, jeu en public.

Cours dispensé par un professeur de théâtre et un artiste professionnel.

L'EDE Arts du Spectacle et l'option facultative Théâtre sont complémentaires.

Vous pouvez faire les deux ou n'en choisir qu'un seul.



EN CLASSE DE PREMIERE ET TERMINALE :

Enseignement de spécialité Théâtre :

Obligatoirement en L, d'une durée de **5 heures** par semaine (3h de pratique et 2h de théorie).

Cet enseignement permet

- d'assister **gratuitement** à des représentations théâtrales **obligatoires**,
- de travailler avec un professeur et des artistes professionnels,
- de faire partie d'un groupe soudé,
- de travailler dans un espace différent, entièrement dédié au théâtre : **la salle Peskine**,
- d'interpréter des pièces et de jouer en public